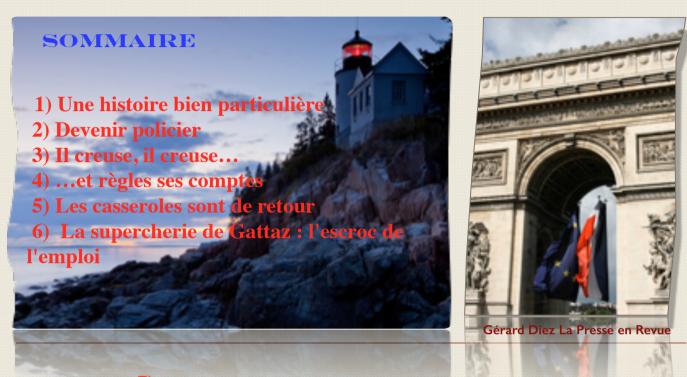


MERCREDI 17 FEVRIER 2016



I) Les écolos en mode «Game of Thrones»



Suspens, rebondissements, trahisons, alliances, sexe: les écolos, une histoire sans fin. Dernier épisode en date, le remaniement. L'entrée de Jean-Vincent Placé, Barbara Pompili et Emmanuelle Cosse au gouvernement a fait couler de l'encre et de la colère. Emmanuelle Cosse, secrétaire nationale de EE-LV, a subi les foudres de ses anciens camarades. Conséquence, David Cormand, responsable des élections du parti, est devenu numéro 1 des Verts avec l'accord de Cécile Duflot, la véritable patronne de EE-LV.

François de Rugy, lui, est resté aux portes du gouvernement alors qu'il postulait. En vain. Du coup, il remplace Barbara Pompili à l'Assemblée: il devient (co) président de groupe des écolos. L'autre, (co) président(e) se nomme Cécile Duflot. Les deux se détestent. Bref un sac de nœuds. Sur la Toile, un internaute est passé à l'action. Il a parodié la série à succès, Game of Thrones, pour raconter la quête du «Trône des Verts». Et c'est très drôle. On cherche toujours l'identité de l'auteur. Il peut nous contacter.

La première vidéo, postée il y a 10 mois

https://youtu.be/4JWJh2el30Q

https://youtu.be/FxEMBXH9jig

Rachid Laïreche



LAPRESSEENREVUE.EU

II) Quiz : avez-vous le niveau pour être policier ?

Un nombre record de candidats s'est inscrit au concours exceptionnel organisé en mars pour recruter plus de 2.000 policiers. Metronews s'est penché sur les épreuves qu'ils devront passer pour voir à quelle sauce ils vont être mangés. Et vous propose même un petit exercice en fin d'article.



Pour le ministère de l'Intérieur, 35.464 inscrits au prochain concours de la police, c'est "du jamais-vu".

Ils sont plus de 30.000 jeunes de 17 à 35 ans sur les rangs, mais au final seuls 8% d'entre eux porteront effectivement l'uniforme. Le concours exceptionnel lancé après les attentats de 2015 pour recruter des milliers de gardiens de la paix supplémentaires (5.000 au total dans la police et la gendarmerie sur deux ans) suscite un engouement inhabituel.

Le Figaro, dans son édition de mardi, révèle que le compteur est arrêté à 35.464 candidatures (une hausse de 50% par rapport au dernier concours) pour la première session organisée le 10 mars prochain dans la police. Avec 2801 places à la clé, la sélection s'apparente à celle d'une grande école comme Science Po, souligne le quotidien. Mais avec des épreuves d'une autre nature.

"Qui était Jean Pic de la Mirandole ?"

Le menu de ce concours exceptionnel a été quelque peu allégé par rapport au processus de sélection habituel. Il n'y a ainsi pas d'épreuve d'étude de texte comme à l'ordinaire, mais le QCM sur les connaissances générales et professionnelles, une épreuve d'une durée de 2h30, est musclé avec une partie dans lequel le candidat doit aussi fournir des réponses courtes. Sur le site la policenationalerecrute.fr, on peut consulter les annales des précédentes sessions de recrutement (80 questions à chaque fois). Les thèmes de culture générale sur lesquels les

candidats peuvent être interrogés, de niveau bac, sont vastes et pas toujours simples (saviez-vous, par exemple, que Jean Pic de la Mirandole était un humaniste de la Renaissance ?). Mieux vaut aussi être au fait des procédures d'enquête ou des sanctions encourues pour les infractions routières.

Les aspirants policiers, qui doivent être titulaires du baccalauréat ou répondre à des conditions spécifiques, sont également soumis durant 2h30 à des tests psychotechniques, "destinés à évaluer leur profil psychologique et certaines qualités requises pour être policier". Par exemple des exercices de logique ou des questions sur leur personnalité.

Des pompes avec un sac lesté

Ceux qui sont admissibles à l'issue de ces premières épreuves peuvent ensuite enfiler un survêtement et passer aux exercices physiques. D'abord un "parcours d'habileté motrice", au cours duquel ils doivent par exemple marcher sur 20 mètres en portant un sac lesté (25 kilos pour les femmes, 40 kilos pour les hommes), faire des pompes avec ce même sac, marcher sur une poutre de 5 mètres ou se suspendre pendant 20 secondes à une échelle. Puis un "test d'endurance cardio-respiratoire".

Le candidat doit encore passer un test de "mise en situation à caractère pratique et déontologique", avec un boîtier électronique face à des images qui défilent, façon code de la route. Ce n'est qu'ensuite qu'il pourra passer sur le gril d'un "entretien de recrutement avec le jury".



metronews.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III)Présidentielle.Jean-Luc Mélenchon creuse son sillon

Julia Hamlaoui-L'Humanité



Photo: Pierre Andrieu/AFP

Jean-Luc Mélenchon, qui a « proposé » sa candidature pour 2017 mercredi sur TF1, fustigeait hier sur France 3 l'idée d'une primaire à gauche.

Jean-Luc Mélenchon, qui a « proposé » sa candidature pour 2017 mercredi sur TF1, fustigeait hier sur France 3 l'idée d'une primaire à gauche. « Je préfère mes 35 000 insoumis d'aujourd'hui à 40 pingouins qui, certes, sont très respectables, mais qui ne représentent qu'euxmêmes », a déclaré le cofondateur du Parti de gauche. Les premiers cités sont les soutiens recueillis sur la plateforme Internet lancée pour sa campagne – il a fixé un premier objectif à 50 000. Les seconds sont les signataires de l'appel à une primaire « des gauches et des écologistes ». Pas tendre avec Europe Écologie-les Verts, « discrédités », selon lui, par la nomination d'Emmanuelle Cosse au gouvernement, Jean-Luc Mélenchon s'adresse directement à ses militants. Il estime être « un écologiste plus conséquent, plus assuré et plus insoumis ». Interrogé sur un timing similaire à celui de 2011, à la différence près que, cette fois, il n'a pas le soutien du PCF, le député européen a rappelé qu'alors, les communistes n'avaient décidé de leur position qu'en juin, et fait valoir que « déjà des centaines (d'entre eux - NDLR) appuient (sa) candidature », martelant en outre que c'est « au peuple », à « la France insoumise », qu'il veut parler et non pas à la gauche, « lieu de confusion ».



IV) En meeting à Paris, Jean-Luc Mélenchon règle ses comptes avec ses détracteurs



Lundi 15 février, Jean-Luc Mélenchon a lancé sa campagne pour la présidentielle au théâtre Dejazet à Paris. L'occasion de répondre aux critiques qui ont fusé suite à sa candidature inopinée.

Il n'y a pas eu de levée de rideau, ce 15 février au théâtre Dejazet, à Paris. A quoi bon ? L'incipit et le personnage principal sont déjà connus : Jean-Luc Mélenchon s'est proposé d'être candidat à la présidentielle de 2017, et il n'a pour cela demandé "l'autorisation à personne", comme il l'a déclaré sur le plateau de TF1, le 10 février.

"Non je ne suis pas un solo, je suis un déclencheur"

Pour la première fois depuis sa proposition de candidature, il a répondu aux critiques qui lui ont été adressées de la part notamment de certains expartenaires du Front de gauche en 2012 devant une salle bondée venue le soutenir. Le porteparole du PCF, Olivier Dartigolles, avait estimé que le "peuple de gauche n'a(vait) pas besoin d'une candidature en solo" et n'était "pas préoccupé par le casting".

"Alors je m'avancerais en solo? Mais non je ne suis pas un solo, je suis un déclencheur, à l'image du mouvement que je voudrais déclencher, a répliqué Mélenchon. Quelqu'un a dit : 'on n'a jamais vu une démarche aussi césarienne de la part de quelqu'un qui condamne la Ve République.' Mais alors condamner la pollution de l'air nous obligerait à ne pas respirer? Je suis

un démocrate, républicain, j'évolue dans les institutions dont le pays est doté et je tâche d'en tirer le mieux, y compris dans ce que je condamne le plus fermement de leur fonctionnement."

Hors partis

Cette critique a fusé notamment de la part du politologue, sympathisant du Front de gauche, Philippe Marlière, qui lui reproche sa stratégie plébiscitaire et individualiste. Jean-Luc Mélenchon a toutefois reçu le soutien d'Eric Coquerel, coordinateur national du Parti de gauche (PG) et de plusieurs cadres du PG présents ce soir-là.

L'ex-candidat du Front de gauche en 2012, qui avait rassemblée 11% des suffrages (4 millions d'électeurs), a justifié sa stratégie supra-partisane par le déficit de confiance et d'honnêteté des partis politiques :

"J'ai quand même demandé l'avis de pas mal de monde, mais l'autorisation non. Et en tout cas à aucun parti. Alors cela nous classerait aussitôt dans les césariens? Parce que personne n'a remarqué qu'aujourd'hui une action honnête est difficilement menable si l'on se réclame d'un parti? Vous ne sauriez pas qu'il est devenu très difficile d'être à la fois socialiste et membre du Parti socialiste? Que c'est très difficile d'être de l'écologie politique et membre d'EELV?"

Le bilan "héroïque" du Front de gauche

L'eurodéputé membre du Parti de gauche n'a pas épargné son propre camp sur le constat d'échec à construire une alternative crédible, en raillant le "bilan héroïque des actions du Front de gauche, perdu dans le margouillis de ses alliances à géométrie variable, illisibles, incompréhensibles", et "dirigé par des dirigeants qui passent plus de temps à se faire des croche-pieds (...) qu'à essayer d'entraîner les autres".

Jean-Luc Mélenchon revendique à ce jour 40 000 soutiens sur son site de campagne, et 200 groupes d'appui locaux, qu'il espère pouvoir mettre à contribution pour récolter les 500 signatures de maires nécessaires à sa candidature.

Passé ce point campagne, il a développé son programme, une "actualisation de L'Humain d'abord", celui qu'il avait défendu en 2012, en s'appuyant sur les thèses de L'Ere du peuple, dont il présentait l'édition de poche : définanciarisation

de l'économie, planification écologique, sortie de l'OTAN... "Ne laissez pas l'élection de la sixième puissance économique du monde être confisquée par une bande de marioles qui ont décidé de transformer ça en un jeu de petits chevaux", a-t-il encore lancé.

L'histoire se répète...

Quant à la primaire de gauche, il a encore une fois expliqué les raisons de sa prise de distance, ne souhaitant pas répondre à un appel dont 38 des 40 signataires sont des opposants à lui. Au passage, il tacle "Cosse et Placé qui la semaine d'avant étaient au premier rang" des débats pour l'organisation de ces primaires. Ambiance.

A la différence du meeting unitaire du Front de gauche qui avait marqué le lancement de la campagne de 2012 place de Stalingrad à Paris, il n'y avait pas d'étendards partisans au meeting à huis clos qui s'est déroulé ce 15 février. Dans ce décor théâtral, on ne peut s'empêcher de penser à la fameuse citation de Marx dans Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte : "Tous les grands événements et personnages historiques se répètent pour ainsi dire deux fois [...] la première fois comme tragédie, la seconde fois comme farce".

https://youtu.be/wy34FJIB97w



par Mathieu Dejean

lesinrocks.com

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Sarkozy entendu par le juge sur le financement illicite de sa campagne

Par Mathilde Mathieu

Nicolas Sarkozy est arrivé mardi matin dans le bureau du juge Serge Tournaire, en vue d'une éventuelle mise en examen dans l'affaire du financement illégal de sa campagne présidentielle de 2012. En janvier, procèsverbaux à l'appui, Mediapart faisait le point sur ses responsabilités, au moins politiques.

Son équipe de campagne est mise en examen dans les grandes largeurs, depuis l'expertcomptable jusqu'au directeur de campagne, Guillaume Lambert. Mais un an et demi après les aveux de Jérôme Lavrilleux, Nicolas Sarkozy n'esquisse toujours pas la moindre responsabilité personnelle dans la gestion de sa campagne viciée de 2012, la débauche de moyens mis à son service ou l'emballement de meetings qu'il a voulu quotidiens. Convoqué mardi 16 février dans le bureau du juge Serge Tournaire en vue d'une éventuelle mise en examen, Nicolas Sarkozy tentera de convaincre que rien ne peut être retenu pénalement contre lui. Ci-dessous, republions notre dernière analyse sur le sujet, datée du 24 janvier 2016.



Nicolas Sarkozy au Trocadéro, le 1er mai 2012. © Reuters

« Je ne connaissais rien de cette société [Bygmalion] jusqu'à ce que le scandale éclate », assène l'ancien candidat dans son récent livre, La France pour la vie, comme au premier jour de l'affaire – comme si les juges n'avaient pas retrouvé depuis d'autres factures de meetings, de trains, de cars ou de tee-shirts sans le moindre rapport avec Bygmalion, elles aussi dissimulées

aux autorités (voir nos dernières informations). Nicolas Sarkozy persiste, dans ces pages, à se poser en victime numéro un : pas un mot pour François Hollande ou François Bayrou, victimes au premier chef de sa concurrence déloyale ; pas un mot pour les adhérents de l'UMP, victimes d'un abus de confiance ; pas un regret pour l'État français, victime d'une tentative d'escroquerie. La victime, c'est lui!

Dans n'importe quelle démocratie mature, le patron des Républicains (LR) serait pourtant disqualifié de la course à l'Élysée, à jamais décrédibilisé. Pourquoi François Fillon ou Alain Juppé, ses concurrents à la primaire, ne martèlentils pas les faits déjà avérés dans ce dossier? Procès-verbaux à l'appui, Mediapart en rappelle quelques-uns.

Nicolas Sarkozy est juridiquement responsable de son compte de campagne. Les magistrats ont récemment appris qu'à l'été 2012, lorsque la commission de contrôle a reçu le compte du candidat UMP, il n'était pas signé. Comme un acte manqué... Elle a dû réclamer son paraphe. « Vu et certifié exact le compte et ses annexes », a fini par écrire Nicolas Sarkozy, engageant sa responsabilité, se portant à la fois garant de la régularité des dépenses et du respect du plafond à titre personnel.

Le Code électoral prévoit ainsi dans son petit article 113-1 que « tout candidat » ayant « dépassé le plafond des dépenses électorales » est « puni d'une amende de 3 750 euros et d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une de ces deux peines ». Bien lire : « Tout candidat », pas son trésorier ni son expert-comptable.

Or dès 2013, avant même la découverte des prestations cachées de Bygmalion, le Conseil constitutionnel avait déjà rejeté le compte de Nicolas Sarkozy en estimant qu'il explosait le plafond de 360 000 euros. Dès lors, que Nicolas Sarkozy réussisse ou non à convaincre les juges que Bygmalion a bidouillé dans son dos pour faire du gras sur sa campagne, ça ne pourra l'exonérer sur ce point.

Les juges l'ont si bien en tête, ce petit article 113-1, qu'ils ont réclamé l'an passé au ministère de la justice une copie de tous les « travaux préparatoires » et débats parlementaires ayant abouti à sa rédaction en 1990. Histoire de bétonner d'éventuelles poursuites à l'encontre de Nicolas Sarkozy sur ce seul motif.

Il a désigné lui-même son équipe. Un responsable politique devrait assumer ceux qu'il se choisit. Mais Nicolas Sarkozy se défausse dès qu'il s'agit de Jérôme Lavrilleux, ancien bras droit de Jean-François Copé à l'UMP, aujourd'hui passé aux aveux. « Je ne connaissais pas Jérôme Lavrilleux avant février 2012, je lui avais peut-être dit bonjour une fois », a-t-il raconté aux policiers, lors de son audition du 4 septembre dernier. Pourquoi diable l'avoir nommé directeur de campagne adjoint ? « [Un jour] je discute avec Jean-François Copé en lui disant que j'avais besoin que tout I'UMP soit mobilisé et il me propose son plus proche collaborateur », a ajouté Nicolas Sarkozy. À l'entendre, il aurait presque accepté malgré lui... Un document saisi par les juges dans l'affaire des « sondages de l'Élysée », consulté par Mediapart, contredit pourtant cette version simpliste.

Datée du 1er mars 2012, cette note, signée par les trois plus proches conseillers de Nicolas Sarkozy – Patrick Buisson, Pierre Giacometti et Jean-Michel Goudard –, révèle qu'ils ont eux-mêmes recommandé de faire « monter » Jérôme Lavrilleux comme directeur adjoint de la campagne. « Le punch, la rage du combat, c'est Lavrilleux, et nous en avons besoin », écrivent-ils pour leur patron à l'Élysée.

Jeudi 1er mars 2012

Nicolas,

Après en avoir bien discuté tous les trois, nous te recommandons de donner à Jerome Lavrilleux une mission plus vaste de Directeur Adjoint de la campagne au OG ou il devrait être présent en permanence pour :

- · Dynamiser la campagne
- Animer la campagne avec l'armée UMP

Les meetings marchent bien, bien préparés comme toujours par Guillaume, et Lavrilleux est clairement leader sur le terrain, pour le remplissage et pour tous les détails sur place avant que tu n'arrives. Son rôle est aujourd'hui limité à cela.

En revanche,

- les « cafés » ne fonctionnent pas comme il faut : choix des lieux mais surtout mauvais casting, mauvais briefing des participants (tu vas finir par t'y ennuyer) et exploitation des images.
- aucune initiative n'est prise au QG sur le matèriel de campagne.
 L'UMP (Lavrilleux encore) fait des tracts mais personne, hormis
 Princen pour le net, ne pense au QG « animation de l'armée
 UMP », n'a l'expèrience d'une Présidentielle ni le sens politique
 d'un élu
- En réunions, l'organisation est bien tenue par Guillaume, ainsi que les finances, mais le punch, la rage du combat, c'est Lavrilleux. Et nous en avons besoin.

Buisson, Giacometti, Goudard.

Une note saisie dans les archives de Patrick Buisson © Mediapart

Saisie chez Patrick Buisson, cette note a-t-elle été lue par le chef de l'État en personne ? Pas sûr. Mais elle démontre, au minimum, que Jérôme Lavrilleux n'a pas été poussé par Jean-François Copé tout seul, bouc émissaire un peu facile, mais soutenu par l'entourage le plus proche du chef de l'État.

Il a réclamé plus de réunions publiques.

L'instruction (presque achevée) n'établit pas que Nicolas Sarkozy aurait donné l'ordre de masquer certains de ses frais de campagne, de ses meetings géants notamment, ni même qu'il aurait été informé d'une fausse comptabilité. Il n'a rien vu, rien entendu. « Je n'ai ordonné aucune dépense, a-t-il insisté auprès des policiers. Je n'ai vu aucun devis, je n'ai choisi aucun prestataire. Je n'avais aucun chéquier. » Ou encore : « Aucun projet de budget ne m'a été présenté (...). Je ne l'ai donc pas validé. » L'ancien candidat n'a même aucune idée du dispositif de suivi mis en place : « C'était le rôle de Guillaume Lambert de surveiller les dépenses. » Cette défense n'est toutefois pas sans faille.

D'abord, sur un point de « détail », il a su mettre le nez dans les questions financières. Fin mars 2012, alors que la campagne avait démarré, la banque refusait toujours d'accorder le prêt prévu de 10,6 millions d'euros, exigeant la solidarité de Carla Bruni (au patrimoine rassurant). Les discussions ont duré. « Je ne voulais pas que mon épouse soit caution », a confirmé Nicolas Sarkozy aux policiers. Côté dépenses, bizarrement, il a été moins vigilant.

Devant les policiers, il est allé jusqu'à prétendre n'avoir jamais eu connaissance d'une note d'alerte rédigée le 7 mars 2012 par l'expertcomptable de sa campagne, qui estimait que les dépenses « budgétées » (non encore facturées) dépassaient d'ores et déjà le plafond légal (à plus d'un mois du premier tour), qui priait surtout l'équipe de renégocier certains tarifs et de revoir ses ambitions à la baisse pour les prochains meetings. « Je ne l'ai pas eue, a balayé Nicolas Sarkozy sur procès-verbal. Je suis sûr que Guillaume Lambert ne m'a pas informé de cette note.»

LAPRESSEENREVUE.EU

Note au Directeur de campagne du candidat Nicolas SARKOZY et au Président de l'AFCNS 2012

Objet : Comptes de campagne élection présidentielle 2012 du candidat Nicolas Sarkozy

La collecte des dernières informations relatives aux dépenses prévisionnelles ainsi que la prise en compte des dépenses engagées à ce jour font ressortir un total de dépenses budgétées de 23 150 971 Ештов, montant supérieur de 642 000 Euros au plafond légal des dépenses autorisées de 22 509 000 euros dont 16 851 000 Euros au titre du premier tour

Cet écart serait encore supérieur (2 180 000 Euros) si le candidat n'était pas présent au second tour

Cette situation, qui n'intègre aucune marge de sécurité, impose

- Une stricte limitation des dépenses restant à engager en fonction des budgets résiduels disponibles, en particulier en ce qui concerne les dépenses de meeting : 12 meetings retenus pour les 10 semaines du 1^{ee} tour (7 700 000 Euros) et 3 meetings pour les 2 semaines du 2^{eme} tour (2 000 000 Euros).
- Une renégociation dans la limite des prix du marché des contrats engendrant les coûts les
- Une interdiction absolue d'eugager toute dépense comptémentaire par rapport aux dépenses budgétées qui sont d'ores et déjà supérieures au plafond légal.

En outre, il sera nécessaire de procéder à une nouvelle analyse critique de chaque rubrique de coûts destinée à identifier les charges (ou quote-part de charges) afin de ne retenir que les seules dépenses devant être considérées comme des dépenses de campagne telles que définies par la législation électorale.

Il convient de souligner les **conséquences extrêmement graves d'un éventuel dépassement** du plafond des dépenses autorisées, à savoir :

- Avis défavorable de la CNCCFP et rejet du compte par le Conseil Constitutionnel,
- Privation du remboursement forfaitaire des dépenses de campagne par l'Etat, Versement au Trésor Public du dépassement de plafond des dépenses,
- Remboursement par le candidat à l'Etat de l'avance forfaitaire de 153 000 Euros.

Paris, le 7 mars 2012

P. GODET

Note du 7 mars à l'intention du directeur de campagne et du trésorier © Mediapart

« Guillaume Lambert a déclaré vous avoir fait part de cette alerte (...) lors d'une réunion de coordination », a pourtant répliqué l'enquêteur. « Je ne m'en souviens pas mais cela est possible, a dû ajuster Nicolas Sarkozy. Je ne me souviens pas non plus de ma réaction ni des consignes que j'ai pu donner. » Officiellement, l'équipe est censée avoir renégocié avec ses prestataires, dont Bygmalion, les tarifs de prestations réalisées... Une version bien peu crédible.

Pire : un mail d'Éric Césari (alors directeur général de l'UMP), adressé à Guillaume Lambert et Jérôme Lavrilleux après cette alerte, suggère que Nicolas Sarkozy a donné de nouvelles consignes à la mi-mars pour démultiplier les réunions publiques, pour en tenir une par jour. Mais là encore, selon Nicolas Sarkozy, il revenait à son équipe, et à elle seule, de vérifier que le budget restait dans les clous. Quand bien même cette défense tiendrait pénalement, comment peutelle suffire à l'absoudre politiquement ?

« Le décideur final est le candidat lui-même, en tout cas pour toutes les manifestations auxquelles il participe personnellement, a résumé le président de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements (Cnccfp), sollicité par les juges en novembre. Il ne peut pas ne pas réaliser l'ampleur des moyens

mis en œuvre : scénographie, aménagement de la salle, équipements vidéo qui sont très importants pour le retentissement médiatique. » Et cet ancien magistrat de la Cour des comptes, homme avare de ses mots, pesés au trébuchet, de conclure : « On peut reprocher [à Nicolas Sarkozy] de ne pas avoir lui-même interrogé suffisamment ses collaborateurs pour prendre éventuellement les mesures limitant les dépenses, par exemple en espaçant les grandes réunions publiques où il était présent. Je rappelle qu'en l'espace de deux mois et demi, il y en a eu 44 alors que les prévisions initiales, d'après les informations que j'avais pu avoir au début de la campagne, tablaient sur une quinzaine de meetings. »

Dans la récente affaire Volkswagen sur la triche mise en œuvre par le constructeur pour dissimuler ses émissions polluantes, le PDG a certes nié tout « manquement » individuel, mais démissionné pour « prendre [sa] responsabilité ». Nicolas Sarkozy, lui, a repris les rênes de son parti, endetté comme jamais à cause de sa campagne ratée et des millions d'euros de frais que l'UMP a secrètement supportés.

Il a tenté d'échapper à sa pénalité financière. Rappelons que Nicolas Sarkozy a d'abord demandé à l'UMP de régler les 360 000 euros de pénalité que le Conseil constitutionnel lui avait personnellement infligée, après le rejet de son compte en 2013 (une somme qui correspondait au dépassement du plafond identifié à l'époque par les Sages, bien loin du compte). Un temps menacé par la justice (qui soupçonnait un recel d'abus de confiance), Nicolas Sarkozy s'est finalement décidé à régler lui-même le Trésor public. Mais visiblement, l'ancien chef de l'État ne s'en remet pas.

Devant les enquêteurs chargés de l'affaire Bygmalion, le 4 septembre dernier, il a osé s'en plaindre : « Le préjudice financier personnel que j'ai assumé de ma poche s'élève à 354 000 euros. Au niveau de fiscalité qui est le mien, cela représente une dépense du double car ce n'est pas défiscalisé. » Sans doute les policiers auraient-ils pu rappeler cette évidence : si le Conseil constitutionnel avait été informé des 18 millions d'euros de prestations cachées de Bygmalion, c'est une pénalité de 18 millions d'euros dont Nicolas Sarkozy aurait dû s'acquitter!

« Les décisions du Conseil constitutionnel (...) sont-elles susceptibles d'être révisées ? » a d'ailleurs demandé le juge Serge Tournaire à François Logerot, le président de la Cnccfp, le 13

novembre dernier. « En ce qui concerne le Conseil constitutionnel, je laisserai Monsieur Debré [président du Conseil] répondre à cette question, mais il me semble que les décisions du Conseil constitutionnel sont définitives et ne sont révisables que par lui pour rectification d'erreur matérielle. »

Il n'a tiré aucune leçon politique. A minima, pour sortir par le haut de ce dossier, la victime Sarkozy pourrait s'impliquer dans l'indispensable réforme du financement de la vie politique, batailler pour imposer de nouvelles règles, une amélioration des contrôles. Où est-il ? Qu'écrit-il sur le sujet ? Rien. De même que son parti n'a rien entrepris au Parlement. Pire : les Républicains ont œuvré en coulisses, à l'Assemblée nationale, pour que la période de contrôle des comptes de campagnes législatives ou municipales soit réduite de douze à six mois - avec l'accord du groupe PS. Belle victoire. Alors qu'il dirige un parti lancé dans une campagne de primaires ouvertes, programmées en novembre 2016, Nicolas Sarkozy n'a pas non plus bougé le petit doigt pour que les députés se décident à encadrer cette compétition, qui va brasser des millions d'origine mal contrôlée. Attention, des choses pourraient encore se passer dans son dos.

mediapart.fr

VI) Hollande et Valls "schizophrènes" sur les aides aux entreprises



Par Thierry Fabre

Manuel Valls a menacé lundi pour la première fois de "conditionner" les aides aux entreprises accordées dans le cadre du pacte de responsabilité. Un nouvel acte de la pièce de théâtre de mauvais goût que la gauche joue avec le patronat.



François Hollande aurait pu éviter ce psychodrame s'il avait mieux calibré ces aides massives. AFP

Lassant! Le nouveau coup de menton de Manuel Valls, qui a menacé, lundi, les entreprises de « réorienter les aides » du pacte de responsabilité -41 milliards par an à l'horizon 2017- est un nouvel acte de la pièce de théâtre de mauvais goût que la gauche joue avec le patronat. Valls a déploré la signature de seulement 16 accords de branche, fixant des objectifs de créations d'emplois, sur 50 grands secteurs professionnels. « Ce n'est pas suffisant. Le patronat doit assumer ses responsabilités », a martelé le Premier ministre. Et la réponse de Pierre Gattaz, à la tête du Medef, ce matin, était attendue: « Cette déclaration est assez contre-productive pour la confiance des entrepreneurs. Le gouvernement se tire une balle dans le pied. Nous n'avons pas un bouton sur lequel appuyer pour créer des postes ».

Déjà, en juin dernier, le Premier ministre avait mis un coup de pression sur les patrons, lors d'une réunion à Matignon, en les invitant à « jouer le jeu ». Surtout, deux mois plus tôt, au congrès du PS de Poitiers, il avait signé la motion A du parti, très offensive sur le sujet: « Les engagements ne semblent pas, à ce stade et par toutes les branches professionnelles, respectés. Si cette situation est confirmée, nous estimons que les 15 milliards du Pacte qui restent à utiliser devraient dorénavant l'être plus directement pour favoriser l'emploi, l'investissement productif et les investissements publics ». Une menace claire de réorienter les allègements, exigée notamment par les frondeurs, l'aile gauche du parti, et qui avait suscité un vent de panique du côté du patronat.

"Le CICE, ça marche"

Depuis son accession à Matignon, Manuel Valls est « schizophrène » sur ce dossier. Car il est aussi plusieurs fois monté au créneau pour rassurer les patrons sur le respect « des engagements du pacte de responsabilité ». « Le CICE, ça marche », lançait-il en octobre 2014, en référence au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, qui représente une grande partie des aides (17 milliards en 2014). En juin dernier, quelques semaines après les grands discours du congrès de Poitiers, le chef du gouvernement confirmait le cap: « Ce que demandent les entreprises, vous le savez comme moi, c'est de la stabilité », lâchait-il lors d'une visite d'une PME du Val d'Oise. Donc pas question de remettre en cause ces aides...

Comprenne qui pourra! En fait, ces prises de position à géométrie variable s'expliquent par la nature même de l'allègement des prélèvements des entreprises: une baisse sans conditions. En décidant de réduire leurs impôts (le CICE), puis leurs cotisations sociales, l'Etat ne pouvait pas leur imposer d'embaucher, sauf à revenir à une économie administrée à la soviétique, comme le rappelait Gérard Collomb, maire de Lyon et social-libéral assumé, dans une interview à Challenges, en avril dernier. « Il ne faut pas avoir une vision mécanique de l'économie et penser que si l'Etat allège les prélèvements des entreprises, ces dernières doivent créer un volume correspondant d'emplois. Les allègements de charges ont d'abord permis aux entreprises d'améliorer leurs marges dégradées. Si elles ont le sentiment qu'on va changer à nouveau de cap, ce sera la catastrophe. Elles n'investiront et n'embaucheront pas. » En clair, il faut arrêter ce jeu de rôles en demandant aux patrons d'embaucher. Cela ne sert à rien! Mieux calibrer ces aides massives

Pourtant, François Hollande aurait pu éviter ce psychodrame s'il avait mieux calibré ces aides massives. Dès le lancement du CICE, des économistes avaient dénoncé un saupoudrage: « Ces milliards d'euros risquent d'être gaspillés. Les baisses de coût du travail pour des salaires atteignant 2,5 Smic sont peu efficaces », nous confiait l'économiste Pierre Cahuc, en décembre 2012. Et il poussait le chef de l'Etat à concentrer ces aides au niveau du Smic pour engranger un maximum de créations d'emplois. « Sinon, ces allègements partent en hausses de salaires », lançait Cahuc. Sa crainte était justifiée. Selon une étude récente de l'OFCE, une partie importante du crédit d'impôt a bien été utilisée en hausses de salaires, alors que ce dispositif visait à alléger le coût du travail...

François Hollande aurait pu aussi écouter Arnaud Montebourg. L'ex-ministre du Redressement productif, conseillé par le cabinet Roland Berger, avait alors proposé une aide massive à l'industrie de 30 milliards d'euros, en conditionnant les allègements à la réalisation d'investissements, sur le modèle du crédit d'impôt recherche. Jugé trop « usine à gaz », cette solution avait été écartée. Elle avait pourtant l'avantage de mieux contrôler la dépense fiscale de l'Etat, en évitant qu'elle parte en dividendes ou en salaires. Cela aurait évité ce mauvais film du pacte de responsabilité, un dispositif beaucoup plus libéral mais que les socialistes n'ont jamais réussi à assumer.

challenges.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

Bygmalion: Sarkozy mis en examen pour financement illégal de campagne électorale



Nicolas Sarkozy le 14 février à Paris. Photo Albert

L'ancien Président est soupçonné d'avoir dépassé le plafond de dépenses en 2012.

Nicolas Sarkozy a été mis en examen ce jeudi soir pour «financement illégal de campagne électorale pour avoir, en qualité de candidat, dépassé le plafond legal des dépenses électorales» selon un communiqué du parquet de Paris.



PARQUET DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

Paris, le 16 février 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Nicolas SARKOZY était convoqué ce jour devant le magistrat instructeur premier saisi du dossier dit "Bygmalion-compte de campagne" et a, à l'issue de son interrogatoire de première comparution, été mis en examen du chef de :

financement illégal de campagne électorale pour avoir, en qualité de candidat, dépassé le plafond légal de dépenses électorales (article 113-1 3° du code électoral).

Il a par ailleurs été placé sous le statut de témoin assisté des chefs d'usage de faux, escroquerie et abus de confiance.

Nicolas Sarkozy «a par ailleurs été placé sous le statut de témoin assisté des chefs d'usage de faux, escroquerie et abus de confiance», est-il également précisé.

L'ancien Président était entendu par les juges depuis le matin dans le cadre de l'enquête sur l'affair Bygmalion et le financement de la campagne de 2012.

«Ce soir, je dis ma satisfaction de voir que le droit a été établi et qu'aucun fait lié au dossier dit Bygmalion n'est reproché à Nicolas Sarkozy», a déclaré son avocat maître Thierry Herzog sur BFM. Il ajoute que son client «a été mis en examen uniquement pour dépassement de comptes de campagne, c'est une satisfaction».

L'ancien président est déjà mis en examen depuis juillet 2014 pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire dite des écoutes.



